



communiqué

Date **Le 10 juin 1992**
Pour publication

N° 120

LE CANADA ENGAGE SES TROUPES DE LA FORCE DES NATIONS UNIES POUR PROTÉGER L'AÉROPORT DE SARAJEVO

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Marcel Masse, ont annoncé aujourd'hui que le Canada avait accédé à la requête des Nations Unies, qui avaient demandé qu'un bataillon canadien des forces de maintien de la paix en Croatie soit réaffecté, si les conditions le permettaient, à l'aéroport de Sarajevo.

Le bataillon d'infanterie canadien se trouve actuellement à Daruvar, en Croatie, avec la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). S'ils sont redéployés en Bosnie-Herzégovine, les 800 Canadiens constitueraient l'essentiel de la force maintenant la sécurité à l'aéroport de Sarajevo. Les Canadiens assureront peut-être aussi la sécurité des convois se déplaçant vers la ville de Sarajevo pour acheminer l'aide humanitaire.

«Le Canada appuie sans réserve les efforts déployés par les Nations Unies en vue d'acheminer une aide humanitaire aux victimes de ce conflit terrible, a déclaré M^{me} McDougall. Nous engageons toutes les parties à coopérer avec les Nations Unies pour créer les conditions nécessaires pour commencer à acheminer des fournitures d'aide à ceux et celles qui en ont tant besoin.»

«Les Forces canadiennes feront tout ce qui est en leur pouvoir afin d'aider les Nations Unies en ce moment critique du conflit, a ajouté M. Masse. La confiance que les Nations Unies ont portée aux militaires canadiens témoigne de la renommée du Canada en tant que pays participant au processus de maintien de la paix.»

Le 8 juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 758 demandant le déploiement de 60 observateurs militaires des Nations Unies pour s'assurer qu'il existe bien un cessez-le-feu durable et que les factions belligérantes ont retiré leurs armes. Le groupe d'observateurs est dirigé par le brigadier général canadien Lewis MacKenzie, chef d'état-major de la FORPRONU.

Une fois que les observateurs auront établi que les conditions requises existent effectivement, le Conseil de sécurité envisagera le déploiement des Canadiens et d'autres forces pour maintenir la sécurité à l'aéroport de Sarajevo, qui serait exploité sous l'autorité exclusive des Nations Unies. L'affectation des Canadiens pourrait n'être qu'une mesure temporaire en attendant l'arrivée de renforts de l'ONU.

La FORPRONU compte environ 1 200 gardiens de la paix canadiens. Douze Canadiens sont affectés à la mission de surveillance du cessez-le-feu dirigée par la Communauté européenne.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Liaison avec les médias (Défense)
Ministère de la défense nationale
(613) 996-2353

CONCEPT DES OPÉRATIONS DE L'ONU À L'AÉROPORT DE SARAJEVO

- PHASE 1 ♦ Soixante observateurs militaires de l'ONU sont déployés sur Sarajevo afin de :
- . s'assurer qu'une paix réelle et durable a été établie;
 - . superviser le retrait des armes anti-aériennes et autres armes lourdes.
- ♦ Du personnel technique, pouvant inclure des experts internationaux, entreprendrait une évaluation :
- . de l'état de service de l'aéroport;
 - . de l'état du matériel aéroportuaire;
 - . des mesures requises pour recevoir les avions, décharger la cargaison et contrôler l'acheminement de l'aide humanitaire.
- PHASE 2 ♦ Le bataillon d'infanterie canadien formerait le coeur de la force assurant la sécurité de l'aéroport et de ses installations. L'affectation des Canadiens pourrait n'être qu'une mesure temporaire en attendant l'arrivée de renforts de l'ONU.
- PHASE 3 ♦ Le personnel civil nécessaire au fonctionnement de l'aéroport ainsi que les représentants des organismes humanitaires arriveraient.
- PHASE 4 ♦ L'aéroport de Sarajevo accueillerait les vols humanitaires et officiels sous l'autorité exclusive des Nations Unies.